

**Contribution de l’Ambassadeur Tomáš Boček, Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, Conseil de l’Europe**

**Discussion thématique 3, Pacte mondial des Nations Unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**

**Deuxième table ronde : Comment pouvons-nous renforcer l’inclusion des réfugiés dans les systèmes et services nationaux ?**

**Promouvoir l’inclusion sociale**

Mesdames et Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d’être ici aujourd’hui et de partager avec vous quelques réflexions sur la manière dont nous pouvons soutenir l’inclusion des réfugiés. On m’a demandé d’axer mes observations sur la promotion de l’inclusion sociale, un enjeu de plus en plus important en Europe alors que les pays doivent répondre aux défis à plus long terme que pose l’arrivée de millions de réfugiés ces dernières années.

L’inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les membres de la société se sentent valorisés et aient le sentiment d’être traités sur un pied d’égalité.

Mon expérience en tant que Représentant spécial de la Secrétaire générale du Conseil de l’Europe sur les réfugiés et les migrations m’a montré que nous avons encore du chemin à faire en ce qui concerne les réfugiés.

Alors, comment promouvoir l’inclusion des réfugiés dans les communautés d’accueil ?

La première chose à faire est de supprimer ce qui les empêche de participer à la société.

L’obstacle le plus évident, ce sont les lois discriminatoires. Les réfugiés devraient être autorisés par la loi à accéder à tous les services et au marché du travail. Il existe des normes internationales en la matière et les États devraient être encouragés à tirer parti des connaissances et de l’expérience des instances internationales et régionales, qui peuvent examiner leur droit interne et leur fournir des exemples de bonnes pratiques.

Même lorsque des lois protègent les droits des réfugiés, les obstacles administratifs sont tels que ces droits ne sont pas vraiment accessibles. Bien souvent, par exemple, il faut être enregistré pour avoir accès aux différents services. Il est donc d’autant plus important que les États améliorent la rapidité et l’efficacité des opérations d’enregistrement. Les fournisseurs de services doivent être conscients des difficultés particulières que les réfugiés peuvent rencontrer lorsqu’ils veulent accéder aux services, et prendre des mesures pour minimiser les obstacles administratifs. Les organisations internationales et régionales peuvent leur apporter leur soutien, en leur fournissant des ressources et leur expertise technique.

Pour beaucoup de réfugiés que j’ai pu rencontrer, la langue est un obstacle majeur à leur participation. Le Conseil de l’Europe a récemment élaboré une Boîte à outils linguistique pour les réfugiés, conçue pour aider les organisations qui proposent ce type de soutien. Elle contient des informations sur la sensibilisation culturelle et linguistique, des conseils sur les besoins linguistiques et la planification du soutien linguistique, ainsi que des activités d’apprentissage.

La Boîte à outils est destinée aux adultes mais pourrait être adaptée aux enfants. La langue n'est évidemment pas le seul problème que rencontrent les enfants, dont certains n'ont pas été scolarisés pendant plusieurs années. La formation des enseignants permet de mieux comprendre leurs besoins et la manière d'y répondre. Leur intégration dans les écoles locales doit faire l'objet d'un accompagnement personnalisé ; là encore, des organisations internationales et régionales compétentes peuvent apporter leur expertise technique, y compris en partageant leurs bonnes pratiques.

Prouver ses qualifications est aussi un obstacle pour de nombreux réfugiés qui veulent étudier ou entrer sur le marché du travail. Le Conseil de l'Europe a testé un projet de Passeport européen des qualifications des réfugiés, qui contient une évaluation de leurs qualifications effectuée à partir des documents disponibles et d'un entretien structuré. Les premiers retours sont positifs et nous espérons étendre le projet à d'autres pays très prochainement.

Parallèlement à la suppression des obstacles à la participation, des mesures doivent être prises pour promouvoir la participation des réfugiés dans les pays d'accueil.

Les pays d'accueil devraient tirer profit des compétences des organisations internationales et régionales pour élaborer des plans d'intégration ayant une forte composante anti-discrimination. L'intégration devrait se faire dès que possible après l'arrivée du réfugié et faire partie de l'accueil des personnes susceptibles d'obtenir le statut de réfugié. Les États devraient bénéficier d'une aide pour accéder au financement de projets qui favorisent l'intégration. Les municipalités jouent un rôle clé ; une formation adaptée des personnels municipaux contribuerait à améliorer les équipements et les services qu'elles offrent aux réfugiés.

Le regroupement familial est un aspect important de l'inclusion sociale. Les États devraient être soutenus pour mettre en place des dispositifs accélérés dans ce domaine. La société civile devrait être renforcée de manière à pouvoir aider ceux qui peuvent prétendre au regroupement familial, que ce soit dans le pays d'accueil ou dans un autre pays. Les organismes de défense des droits de l'homme peuvent donc former les agents publics dans les pays d'accueil pour que leurs décisions en la matière soient conformes aux normes relatives aux droits de l'homme.

L'accès à l'information aussi est essentiel. Informer les réfugiés sur leurs droits et leurs obligations doit être un processus permanent. Les capacités des ONG locales et d'autres organisations de la société civile doivent être renforcées afin qu'elles puissent fournir les conseils nécessaires à toutes les étapes de l'intégration d'un réfugié dans la communauté.

Il va de soi qu'il faut lutter contre les représentations négatives des réfugiés dans les médias, promouvoir la création de contre-récits et faciliter les échanges de bonnes pratiques. Du soutien pour les pratiques qui impliquent une participation active des réfugiés serait particulièrement apprécié.

La participation politique des réfugiés est une question sensible. Les pays d'accueil pourraient être incités à faciliter leur participation à la vie politique locale et à leur donner une place au sein de leur propre communauté. La Convention du Conseil de l'Europe sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local pourrait fournir des orientations à cet égard.

Il est important de rappeler que beaucoup de réfugiés sont des enfants. En mai 2017, le Conseil de l'Europe a publié un Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe. J'ai déjà évoqué certaines des actions qu'il contient dans mes observations et je vous invite à consulter ce plan, ainsi que notre Plan d'action pour la construction de sociétés inclusives, qui pourraient être sources d'inspiration pour des actions en faveur des réfugiés au niveau international.

Un groupe requiert une attention particulière quand on parle de l'inclusion sociale des enfants. Beaucoup de jeunes réfugiés qui arrivent en Europe sont des adolescents. En tant que mineurs, ils ont droit à une aide dès leur arrivée, mais bien souvent, cette aide s'arrête dès qu'ils ont 18 ans et avant qu'ils aient acquis les compétences nécessaires pour être autonomes dans des communautés d'accueil qu'ils connaissent mal. Ils ne devraient pas être privés de la possibilité donnée aux plus jeunes de travailler pour atteindre les objectifs de vie qu'ils se sont fixés. Ce groupe souvent laissé pour compte devrait bénéficier d'une aide et d'une attention particulières afin de favoriser une transition en douceur vers l'âge adulte dans les communautés d'accueil, ce qui implique, entre autres, de reconnaître et de renforcer les organisations de jeunesse.

Enfin, pour identifier les domaines qui posent problème et évaluer l'efficacité des réponses, nous avons besoin de données fiables et à jour. La collecte de données statistiques doit être améliorée et soutenue. Il est important aussi que la diffusion de ces données soit efficace : les autorités régionales et municipales devraient avoir accès aux données collectées par les autorités centrales, dans la mesure où elles en ont besoin pour satisfaire à leurs obligations envers les réfugiés.

Pour conclure, en période d'arrivées massives, on a tendance à se concentrer sur les besoins immédiats des réfugiés. Il est important que le Pacte mondial accorde une place tout aussi importante à leurs besoins à plus long terme. Ce débat est l'occasion parfaite pour nous réunir et échanger nos idées. J'ai beaucoup apprécié d'écouter les autres intervenants et j'attends avec impatience les commentaires des autres participants.